

PROGRAMME DE LA FORMATION

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

La formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation proposée par l'Association SAVI se déroule sur **10 mois** et alterne entre **formation en centre** et **formation en structure professionnelle**. Elle vise l'acquisition progressive des compétences officielles du diplôme réparties en quatre unités capitalisables (UC).

1. Organisation générale de la formation

➤ Volume horaire total :

- **Centre de formation** : environ 760 heures
- **Structure professionnelle** : environ 430 heures
- **Total formation** : environ 1190 heures

➤ Alternance : La formation alterne chaque semaine une ou plusieurs de ces modalités :

- Séances théoriques en présentiel
- Pratiques aquatiques (techniques de nage, sauvetage, pédagogie)
- Séances de secourisme
- Mission et projets terrain
- Périodes en entreprise / collectivité
- Evaluations continues

➤ Lieu des apprentissages

- Centre de formation SAVI (cours théoriques)
- Piscines et centres aquatiques partenaires
- Lieux de stage pour les périodes en entreprise

2. Période en structure d'accueil (entreprise / collectivité)

Chaque apprenant réalise environ 430 heures de stage en entreprise, réparties tout au long de la formation.

Ces périodes permettent :

- La mise en pratique des compétences vues en centre
- La participation à des séances d'apprentissage de la natation
- La surveillance des bassins sous supervision
- L'accompagnement d'animations aquatiques
- La participation à l'organisation d'événements aquatiques (scolaires, associatifs...)
- La construction d'un projet professionnel concret

Un **tuteur professionnel** accompagne chaque apprenant et contribue à l'évaluation continue.

3. Période en présentiel au centre de formation

Les heures en centre (environ 760 heures) regroupent :

- Cours théoriques (réglementation, anatomie, pédagogie)
- Séances de pratique aquatique
- Entraînement sportif et technique
- Modules de secourisme (actualisations, veille réglementaire...)
- Ateliers méthodologiques (dossiers UC, projets)
- Préparations aux certifications
- Bilans et temps d'accompagnement individuel

Les activités sont conduites par des **formateurs diplômés d'État**, spécialistes du domaine aquatique et pédagogique.

4. Contenu de la formation par blocs de compétences

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Durée indicative : 100 heures

Contenus abordés :

- Connaissance des publics et besoins fondamentaux
- Communication professionnelle
- Comportements sécuritaires et gestion d'un groupe
- Législation et organisation du sport en France
- Accueil et gestion des situations difficiles

UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Durée indicative : 100 heures

Contenus abordés :

- Analyse du territoire et des publics
- Méthodologie de projet
- Conception, planification et animation d'un projet aquatique
- Évaluation d'un projet
- Travail en partenariat avec tuteur / structures d'accueil

UC3 – Conduire une séance d'activités aquatiques ou de natation

Durée indicative : 370 heures

Contenus abordés :

- Démarches pédagogiques
- Planification et construction de séances
- Techniques d'enseignement de la natation

- Adaptation aux publics spécifiques (scolaires, débutants, handicap...)
- Analyse de séance et progression des pratiquants
- Encadrement d'un groupe en situation réelle

UC4 – Mobiliser les techniques spécifiques nécessaires à la conduite des activités aquatiques ou de la natation

Durée indicative : 160 heures

Contenus abordés :

- Techniques de nage (4 nages)
- Natation sportive
- Techniques de sauvetage : remorquage, hissage, approche, apnée
- Sécurité active et passive
- Organisation d'un poste de surveillance
- Prévention des noyades
- Cadre réglementaire : ERP, PAI, contrôle du matériel, procédures d'urgence

Modules complémentaires :

Module 1 (M1) « Valeurs de la République et Laïcité » (3 heures)

- Le principe de laïcité (loi de 1905, neutralité du service public)
- Les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité
- La lutte contre les discriminations
- Le respect mutuel et la neutralité éducative
- Gestion de situations sensibles (atteintes aux valeurs, tensions entre usagers, attitudes discriminatoires...)

Module 2 (M2) « Égalité femmes-hommes et mixité » (3 heures) : garantir une posture professionnelle conforme aux politiques publiques du sport.

- Notion d'égalité professionnelle
- Lutte contre les stéréotypes de genre
- Mixité dans les pratiques sportives / vigilance face aux discriminations sexistes
- Positionnement éducatif inclusif

Module 3 (M3) « Sensibilisation environnementale » (dans le cadre aquatique) (6 heures)

- Préservation des milieux aquatiques
- Bonnes pratiques écologiques
- Sécurité en milieu naturel (plages, lacs, zones littorales)

Module 4 (M4) « Outils numérique et intelligence artificielle appliqués aux métiers de l'aquatique » (6 heures)

- Acquérir les bases des outils numériques utiles à l'exercice du métier d'éducateur aquatique.
- Utiliser le numérique pour organiser, structurer et valoriser leur activité professionnelle.
- Découvrir l'intelligence artificielle comme outil d'aide à la préparation pédagogique, à l'organisation et à l'insertion professionnelle, dans le respect du cadre éthique et réglementaire.
- Développer l'autonomie et l'employabilité des futurs professionnels.

Module 5 (M5) « Techniques de recherche de stage / recherche d'emploi » (12 heures au total)

- Acquérir les bases des outils numériques utiles à l'exercice du métier d'éducateur aquatique.
- Utiliser le numérique pour organiser, structurer et valoriser leur activité professionnelle.
- Découvrir l'intelligence artificielle comme outil d'aide à la préparation pédagogique, à l'organisation et à l'insertion professionnelle, dans le respect du cadre éthique et réglementaire.
- Développer l'autonomie et l'employabilité des futurs professionnels.

5. Modalités d'évaluation du diplôme

➤ Évaluations continues

- Mises en situation en bassin
- Grilles de compétences
- Suivi en structure d'accueil
- Analyse de séances
- Projet d'animation

➤ Évaluations certificatives (examen officiel)

Conformément aux textes du Ministère :

Épreuve UC1 – UC2

- Dossier professionnel présentant un projet d'animation
- Soutenance orale devant un jury
- Évaluation de la capacité à encadrer un public

Épreuve UC3

- Conduite d'une séance pédagogique en milieu aquatique
- Entretien avec le jury
- Évaluation de la capacité à enseigner la natation

Épreuve UC4

- Épreuve technique en natation (selon arrêté en vigueur)
- Mise en situation de sauvetage
- Évaluation des compétences techniques spécifiques

	B.P.J.E.P.S. ES AAN	N° de session habilitée :
	N° HABILITATION quinquennale : « HABBP..... »	« BP..... »

UC 1	ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	Date : Lieu :
------	--	------------------

<u>Certification Initiale</u> ☐	Rattrapage ☐
--	-------------------------------------

NOM, Prénom et SIGNATURE du CANDIDAT (obligatoires) :

PROCÉDURES et MODALITÉS de DÉROULEMENT de la CERTIFICATION

Le (la) candidat(e) transmet, 3 semaines avant l'épreuve un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. La transmission de ce document se fait par courriel au responsable de formation. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le (la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.



REFERENTIEL DE COMPETENCES	CRITERES D'EVALUATION	
C1. 1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. C1. 2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. C1. 3-Contribuer au fonctionnement d'une structure.	Le candidat : -Adapte sa communication aux différents publics -Produit des écrits professionnels -Promeut les projets et actions de la structure -Repère les attentes et les besoins des différents publics -Choisit les démarches adaptées en fonction des publics -Garantit l'intégrité physique et morale des publics -Se situe dans la structure -Situe la structure dans les différents types d'environnement -Participe à la vie de la structure.	
Avis de la commission	FAVORABLE (rayer la mention inutile)	DEFAVORABLE (rayer la mention inutile)

MOTIVATION de la décision (quelque soit l'avis de la commission) :

NOM, Prénom et SIGNATURE des 2 évaluateurs (obligatoire) :

EVALUATEUR : _____ EVALUATEUR

DRAJES PACA

	B.P.J.E.P.S. AAN	N° de session habilitée :
	N° HABILITATION quinquennale : « HABBP..... »	« BP..... »

UC 2	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	Date : Lieu :
------	--	------------------

Certification Initiale ☐	Rattrapage ☐
---	-------------------------------------

NOM, Prénom et SIGNATURE du CANDIDAT (obligatoires) :

PROCÉDURES et MODALITÉS de DÉROULEMENT de la CERTIFICATION

Le (la) candidat(e) transmet, 3 semaines avant l'épreuve un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. La transmission de ce document se fait par courriel au responsable de formation. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le (la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	CRITERES D'EVALUATION
C2. 1-Concevoir un projet d'animation C2. 2-Conduire un projet d'animation C2. 3-Evaluer un projet d'animation	Le candidat : -Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli -Définit les objectifs et les modalités d'évaluation -Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet -Participe à l'élaboration du projet de la structure -Inscrit son action dans le cadre d'un projet pédagogique -Planifie les étapes de réalisation -Définit l'animation de l'équipe dans le cadre du projet -Procède aux régulations nécessaires -Utilise les outils d'évaluation adaptés -Produit un bilan -Identifie des perspectives d'évolution.
Avis de la commission	FAVORABLE (<u>rayer</u> la mention inutile) DEFAVORABLE (<u>rayer</u> la mention inutile)

MOTIVATION de la décision (<u>quelque soit l'avis de la commission</u>) :
NOM, Prénom et SIGNATURE des 2 évaluateurs (obligatoire) :
EVALUATEUR : EVALUATEUR

DRAJES PACA



	B.P.J.E.P.S. AAN	N° de session habilitée :
	N°HABILITATION : « HABBP »	« BP »
UC 3	Mise en Situation Professionnelle	Date :
<u>Certification Initiale</u> ☐	Rattrapage ☐	
NOM, Prénom et SIGNATURE du CANDIDAT (obligatoires) :		

PROCEDURES et MODALITES de DEROULEMENT de la CERTIFICATION

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance et se décompose comme suit :

Mises en situation professionnelle

Encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation en sécurité :

Avant le début de l'épreuve, le candidat remet aux évaluateurs un dossier exposant le cycle de 5 séances minimum à 10 séances maximum d'apprentissage et dont la séance évaluée.

Le candidat conduit en sécurité, une séquence d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique, en milieu scolaire ou dans un milieu s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique :

- sur une durée effective dans l'eau comprise entre 30 minutes minimum et 40 minutes maximum ;
- pour 8 pratiquants minimum ;
- sur la tranche d'âge ciblée prioritairement par l'aisance aquatique entre 3 et 7 ans.

La séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum portant sur :

- la conception, la conduite et l'évaluation de la séance ;
- l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances et de cycles pour l'apprentissage de l'aisance aquatique ;
- l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances et de cycles pour l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

Cet entretien permet au candidat d'explicitier ses choix, pédagogiques, techniques et organisationnels et sa capacité à certifier dans le domaine des activités aquatiques et de la natation.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	CRITERES D'EVALUATION	
C3-1-concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique C3. 2-conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique C3. 3-évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique	Le candidat : -Mobilise les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation -Mobilise les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de l'aisance aquatique, de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation -Formalise son projet par écrit -Prend en compte le projet de la structure -Détermine les besoins et les ressources de son projet pédagogique -Présente les consignes, l'organisation pédagogique et matérielle de son action -Organise la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public et du milieu d'intervention -Planifie son projet pédagogique -Fixe les objectifs de son projet pédagogique -fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation -Programme les actions de son projet pédagogique -Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés -Présente son projet pédagogique au sein de l'équipe de la structure -Evalue le niveau des publics dont il a la charge -Organise son espace en fonction de l'activité qu'il conduit et du public dont il a la charge -Prépare le matériel pour son activité -Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle -Conduit une action d'enseignement sécuritaire de l'aisance aquatique pluridisciplinaire et des nages codifiées -Analyse les comportements des publics -Maîtrise les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics -Adapte ses actions d'enseignement de la découverte à l'apprentissage de l'ensemble des activités et différentes nages codifiées -Favorise les expressions individuelles et collectives -Adapte son action en fonction des comportements des publics -Réalise le bilan de son action -Réalise un bilan écrit de son projet pédagogique -Construit et utilise des outils, d'évaluations adaptées aux compétences visées -Détermine les modalités et les critères d'évaluation de son projet pédagogique -Evalue la progression des pratiquants -Identifie des perspectives d'évolutions cohérentes et adaptées.	
Avis de la commission	FAVORABLE (~~favor~~ la mention inutile)	DEFAVORABLE (~~favor~~ la mention inutile)

MOTIVATION de la décision (quelque soit l'avis de la commission) :

NOM, Prénom et SIGNATURE des 2 évaluateurs (obligatoire) :

. EVALUATEUR :

= EVALUATEUR

DRAJES PACA

Epreuve 3 : QCM + QUESTION OUVERTE date :

Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation composée de :

a) QCM :

Un questionnaire à choix multiple (QCM) organisé pendant 30 minutes maximum comportant 30 questions dont 2 questions a minima par item.

Pour valider cette épreuve, le candidat doit obtenir au moins 20 bonnes réponses..

b) Question ouverte : Une question ouverte d'une durée de 30 minutes maximum portant sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.

NOM PRENOM DU CORRECTEUR QCM :

NOTE : / 30

VALIDEE ☐

NON VALIDEE ☐

NOM PRENOM DU CORRECTEUR QUESTION OUVERTE :

VALIDEE ☐

NON VALIDEE ☐

Observations :

NOM, Prénom et SIGNATURE des évaluateurs

Evaluateur :

Evaluateur :

REFERENTIEL DE COMPETENCES

C4.1 - conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.

C4.2 - maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

AVIS DE LA COMMISSION POUR L'UC4

FAVORABLE

(rayer la mention inutile)

DEFAVORABLE

(rayer la mention inutile)

MOTIVATION de la décision (quelque soit l'avis de la commission) :

NOM, Prénom et SIGNATURE / 2 évaluateurs (obligatoire) :

Evaluateur :

Evaluateur :

Conditions préalables obligatoires

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être titulaire du BNSSA ou équivalences (selon exigences DRAJES)
- Certificat médical conforme
- Capacités physiques et techniques validées

6. Suivi, accompagnement et ressources

Tout au long de la formation, l'apprenant bénéficie de :

- Un **formateur référent**
- Un **tuteur de structure**
- Un **journal de bord mensuel**
- Des **bilans individuels réguliers**
- Des **séances de préparation aux certifications**
- Un **accompagnement à l'insertion professionnelle**